

**MAIRIE
DE
POUXEUX**



A 20 heures 30

| | |
|----------------------|-----------|
| Effectif légal : | 19 |
| En exercice | 19 |
| Présents à la séance | 13 |
| Absents | 6 |
| Votants | 17 |

Le Conseil Municipal de la Commune de POUXEUX, régulièrement convoqué le 13 juin 2018 s'est réuni le **mercredi 20 juin 2018 à 20h30**, à la mairie de POUXEUX, sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire.

M. Alain HENRY a été nommé secrétaire de séance.

| MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL | PRESENTS | EXCUSÉS | POUVOIR A | ABSENTS |
|---|-----------------|----------------|--------------------|----------------|
| 1. M. LEROY Philippe, Maire | X | | | |
| 2. M. LA VAULLÉE Henri, 1 ^{er} adjoint | X | | | |
| 3. Mme BARTH Joëlle, 2 ^{ème} adjoint | | X | Alain HENRY | |
| 4. M. HENRY Alain, 3 ^{ème} adjoint | X | | | |
| 5. Mme HANS Louissette, 4 ^{ème} adjoint | X | | | |
| 6. Mme BRICARD Jacqueline, conseillère municipale | X | | | |
| 7. M. PELTIER Philippe, conseiller municipal | X | | | |
| 8. M. JEANPIERRE Eric, conseiller municipal | X | | | |
| 9. M. REMY Daniel, conseiller municipal | | | | X |
| 10. Mme CHARMY Florence, conseillère municipale | X | | | |
| 11. Mme MEYER-BISCH Agnès, conseillère municipale | | X | Louissette HANS | |
| 12. M. GUILLEMINOT Christophe, conseiller municipal | X | | | |
| 13. Mme COUVAL Karine, conseillère municipale | | X | Jacqueline BRICARD | |
| 14. Mme DEZ Amélie, conseillère municipale | | X | | |
| 15. M. BICHOTTE Paulin, conseiller municipal | X | | | |
| 16. M. THOMAS Jean-Louis, conseiller municipal | X | | | |
| 17. Mme GREMILLET Edith, conseillère municipale | X | | | |
| 18. M. SIBILLE Damien, conseiller municipal | | X | Jean-Louis THOMAS | |
| 19. Mme VIVIER Aude, conseillère municipale | X | | | |

La séance est levée à 22 heures 01 minute.

L'ordre du jour était le suivant :

N° 2018/040 Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 -
Approbation du Conseil Municipal du 17 mai 2018

N° 2018/041 Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04
Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

N° 2018/042 Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes – 09-01
Accueil Collectif de Mineurs d'été - Fixation des tarifs et participation communale

N° 2018/043 Finances locales -Subventions – 07-05
Subventions aux Associations

N° 2018/044 Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Modification de deux postes d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps complet
Modification d'un poste d'agent de maîtrise
Modification d'un poste d'adjoint administratif principale 2^{ème} classe
Modification d'un poste d'adjoint d'animation
Modification du tableau des emplois permanents

N° 2018/045 Commande publique – Marchés Publics – 01-01

Travaux de requalification des rues Haute, du Voyer et de l'Epine - Signature du marché

N° 2018/046 Finances locales – Divers – 07-10
Remboursements

N° 2018/047 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Mise en place des mercredis récréatifs et tarifs

N° 2018/048 Autres domaines de compétences – Autres – 09-01
Service d'archivage du centre de gestion

N° 2018/049 Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01
Vignettes scolaires

Délibération n° 2018/040

Institutions et Vie Politique – Fonctionnement des Assemblées – 05-02 - **Approbation du Conseil Municipal du 17 mai 2018**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 17 mai 2018.

Délibération n° 2018/041

Institutions et Vie Politique – Délégation de fonctions – 05-04 **Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal en date du 10 avril 2014, Monsieur le Maire

a) n'a pas exercé les droits de préemption suivants :

| NOM | Prénom | Adresse du bien aliéné | Nature du bien aliéné | | Réf cadastrale | n° d'ordre |
|---------------|---------|------------------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------|----------------|
| | | | immeuble bâti Sur terrain propre | immeuble non bâti | | |
| OLRY | Viviane | 60 rue du Stade | X | | AL 218 | 2018/11 |
| SCI LE CENTRE | | 374 rue de la Gare | X | | AM 45 AM 46 AP 42 | 2018/12 |
| HOLVEC | ROLAND | 303 chemin de Bazimpré | x | | AB 262 et AB 265 | 2018/13 |
| COURCOUX | DENIS | 1082 rue d'Arches | | x | AE 262p | 2018/14 |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DONNE ACTE à Monsieur le Maire des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Délibération n° 2018/042

Autres domaines de compétences – Autres domaines de compétences des communes 09-01

Accueil Collectif de Mineurs d'été : fixation tarifs et participation communale

Vu la réunion du 17 avril 2018 présentant le projet d'un centre de loisir pour les adolescents de la commune et des alentours durant les vacances d'été

Vu la création de l'accueil collectif de mineurs d'été lors du Conseil Municipal du 17 mai 2018,

Vu la réunion du 5 juin 2018 avec les communes des alentours,

Monsieur le Maire propose désormais de fixer les tarifs de cet accueil collectif de mineurs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

FIXE les tarifs comme suit pour l'accueil collectif de mineurs d'été

- 110€ par semaine par enfant pour les quotients familiaux inférieurs à 600
- 115€ par semaine par enfant pour les quotients familiaux supérieurs ou égaux à 600

AUTORISE la participation communale à l'accueil collectif de mineurs d'été pour les enfants de Pouxoux, à hauteur de 7.5€ par enfant, par jour et de 20 jours par an.

Délibération n° 2018/043

Finances locales – Subventions – 07-05

Subventions aux Associations

Monsieur le Maire présente les propositions de subventions aux associations pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

ALLOUE aux associations les subventions suivantes au titre de l'année 2018 et **PRECISE** que les personnes mentionnées en face des associations n'ont participé ni au débat ni au vote

| | | |
|--------------------------|------------|-----------------|
| Petits croissants | 500 | Aude VIVIER |
| Club chiffres et lettres | 100 | Edith GREMILLET |
| | 600 | |

Délibération n° 2018/044

Fonction Publique – Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale – 04-01

Modification de deux postes d'ATSEM principale de 2^{ème} classe à temps complet

Modification d'un poste d'agent de maîtrise

Modification d'un poste d'adjoint administratif principale 2^{ème} classe

Modification d'un poste d'adjoint d'animation

Modification du tableau des emplois permanents

Considérant l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 12 avril 2018 relatif aux avancement de grade 2018,

Pour répondre aux besoins du service périscolaire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE

- de modifier un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet en poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2018
- de modifier un poste d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet en poste d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} février 2019
- de modifier un poste d'agent de maîtrise à temps complet en poste d'agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018
- de modifier un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet en poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2018
- de modifier un poste d'adjoint d'animation à temps incomplet (19h00 hebdomadaire) en poste d'adjoint d'animation à temps incomplet (21h00 hebdomadaire) à compter du 1^{er} septembre 2018

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'indiqué en annexe,

AUTORISE le Maire à signer l'arrêté correspondant

Délibération n° 2018/045

Commande publique – Marchés Publics – 01-01

Travaux de requalification des rues Haute, du Voyer et de l'Épine - Signature du marché

Monsieur le Maire rappelle les travaux de la Rue Haute adopté par le Conseil Municipal le 18 décembre 2014. Suite aux travaux sur le réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux secs, il convient de débiter les tranches de voirie.

Monsieur le Maire précise que la commission d'appel d'offres, réunie le 12 juin 2018, a demandé une négociation auprès des entreprises ayant répondu. Celles-ci avait jusqu'au 18 juin 2018 à 12h00 pour faire une nouvelle offre.

| Entreprises | Avant négociation | Après négociation |
|-------------|--|--|
| TRB | 930 528,50 € HT et 63 307.50 € HT de variante | 910 987,40€ HT et 61 978,04€ HT de variante |
| COLAS | 989 604,62 € HT et 51 768.50 € HT de variante | 980 558.04€ HT et 51 768.50€ HT de variante |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

PREND NOTE du choix de la commission d'appel d'offres de retenir l'entreprise TRB TRAPDID BIGONI SAS

AUTORISE le Maire à signer le marché correspondant sans la variante

Délibération n° 2018/046

Finances locales – Divers – 07-10

Remboursements

Les moyens de paiement ayant changé dans le magasin Métro et dans des soucis de rapidité, le Comité des œuvres Sociales s'est acquitté d'une facture de 145.61€ afin d'acheter du matériel d'entretien pour la mairie.

Monsieur Alain HENRY ayant acheté un bac de rangement pour le réfrigérateur de la salle des associations de 41,60€

Il convient de prendre en charge ces frais.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE le remboursement à hauteur de 145.61 € au Comité des Œuvres Sociales

AUTORISE le remboursement à hauteur de 41.60 € à Monsieur Alain HENRY

Délibération n° 2018/047

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Mise en place des mercredis récréatifs et tarifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018/016 approuvant la proposition de nouvelle organisation du temps scolaire des écoles de la ville applicable à la rentrée scolaire 2018/2019, passant à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire propose d'organiser les mercredis récréatifs et d'en fixer les tarifs.

| | RPI :Coeff CAF <600€ | RPI :Coeff CAF >=600€ | Extérieur <600€ | Extérieur >=600€ |
|---------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------|
| Matin seul | 5,55 € | 6,35 € | 8,30 € | 9,00 € |
| Am seul | 5,55 € | 6,35 € | 8,30 € | 9,00 € |
| Repas | 3,35 € | 4,05 € | 7,30 € | 7,75 € |
| Journée | 14,45 € | 16,75 € | 23,90 € | 25,75 € |
| 1/2 journée sans repas | 5,55 € | 6,35 € | 8,30 € | 9,00 € |
| 1/2 journée avec repas | 8,90 € | 10,40 € | 15,60 € | 16,75 € |

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE d'organiser les mercredis récréatifs

FIXE les tarifs des mercredis récréatifs de la façon suivante.

Délibération n° 2018/048

Autres domaines de compétences – Autres – 09-01

Service d'archivage du centre de gestion

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité pour la commune d'adhérer au service d'archivage itinérant du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Vosges afin d'effectuer le classement des archives de la commune.

Le service d'archivage itinérant estime à 84,5 jours le temps nécessaire pour classer les archives communales, à raison de 230€ par jour.

Monsieur le Maire, propose 60 jours en répartissant ces jours sur plusieurs exercices comptables :

| Prestations CDG | Nb jours | Année | Montant |
|-----------------------------------|----------|-------|---------|
| Eliminations de masse, classement | 20 | 2019 | 4600 |
| Formation, classement | 20 | 2020 | 4600 |
| Classement | 20 | 2021 | 4600 |
| | 60 | | |

Le Conseil Municipal, après délibération, 2 voix contre, Messieurs Jean-Louis THOMAS et Damien SIBILLE et 1 abstention, Madame Edith GREMILLET

APPROUVE cette décision

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion

Délibération n° 2018/049

Finances locales – Décisions budgétaires – 07-01

Vignettes scolaires

A compter de la rentrée 2018/2019, les vignettes scolaires sont supprimées. Elles sont remplacées par des cartes de transport scolaires que les familles devront payer en ligne sur le site simplicim-lorraine.eu/88 ou au guichet du Pôle Transport à Epinal.

Il convient de se positionner sur la prise en charge de ces cartes à partir du justificatif de paiement présenté par les administrés.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

DECIDE la prise en charge totale des cartes de transport pour les enfants scolarisés dans la commune d'Eloyes ainsi que dans les écoles spécialisées.

PRECISE que les administrés devront apporter un justificatif et un RIB afin de réaliser un état liquidatif collectif ou individuel.

Transmis en Préfecture le 23-06-2018

Affiché le 27-06-2018